

La Ville est à la recherche d'un·e

Électro- mécanicien·ne d'entretien

Division bâtiments

Poste permanent | Classe 8

Exigences et qualifications requises

- Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en électromécanique de systèmes automatisés avec plus de deux (2) ans d'expérience reliés à la fonction ou détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en mécanique du bâtiment avec plus d'un (1) an d'expérience jugée équivalente par la Ville ou toute autre combinaison de formation et d'expérience jugée équivalente par la Ville;
- Détenir le certificat de compétence en électricité hors construction (CÉ) (anciennement licence C hors construction);
- Détenir l'ASP construction;
- Détenir un permis de conduire valide de classe 5.

Connaissances et profil requis

- Avoir une très bonne connaissance de l'informatique et des systèmes d'information;
- Connaître les lois, normes et règlements relatifs au domaine;
- Être à l'affût des tendances et faire preuve d'innovation;
- Posséder une forte capacité d'analyse et de résolution de problèmes;
- Être autonome et savoir s'organiser;
- Faire preuve d'initiative et de débrouillardise;
- Faire preuve de minutie et de rigueur;
- Être disponible à travailler en dehors des heures normales de travail pour des urgences;
- Être apte à effectuer des travaux en hauteur ou dans des espaces restreints;
- Posséder les connaissances et détenir les attestations de formation en santé et sécurité reliées à l'exécution des tâches, notamment conduite de chariot élévateur, espaces clos, engin à nacelle, travail en hauteur, plateforme élévatrice, etc.

Le mandat

Relevant du Chef de division, Division bâtiments, le titulaire veille au bon fonctionnement des systèmes électromécaniques tels que la ventilation, la climatisation, le chauffage, la réfrigération et air comprimé, puis effectue le suivi des équipements reliés ou non par domotique. Il identifie les causes de défauts des systèmes électromécaniques et effectue tous les travaux nécessaires pour leurs réparations.

De plus, le titulaire assure la liaison et surveille les travaux confiés à des entrepreneurs afin de s'assurer que les travaux sont réalisés conformément aux exigences de la Ville.

Notre offre

- Un taux horaire à partir de 35,61 \$ pouvant aller jusqu'à 40,07 \$;
- Un horaire de jour de 40 heures par semaine, réparties sur 4 jours en période estivale;
- Des conditions de travail intéressantes : assurances collectives, régime de retraite à prestation déterminée, banque de congés maladie généreuse, télémedecine, et plus encore.